



Nous nous retrouvons pour une nouvelle édition estivale de Crépol infos.

Avec le conseil municipal nous avons le plaisir de voir se terminer la réhabilitation de la place de l'église et de son jardin qui accompagne par un îlot de fraîcheur, les constructions de Valence Romans Habitat dénommés "Les Jardins d'Adrienne" où se sont installés dix nouveaux foyers en ce début 2023.

Ces bâtiments comprenant également 2 commerces et une entreprise ont été inauguré le 17 Mai 2023.

Une inauguration de la place par la commune se fera en septembre prochain.

Les constructions vont également bon train au lotissement Le Flachet et une nouvelle voie « Chemin du Flachet » a été mise en circulation pour rejoindre la route de la Vieille Eglise à partir de la départementale.

Un projet de 13 maisons est en cours derrière le magasin Utile avec Habitat Dauphinois qui devrait voir le jour prochainement.

Petite note festive :

Pour animer l'été un concert aura lieu avec la Cie Péricard samedi 8 Juillet à 21h sur le thème " Les Années 80 " et j'en profite pour remercier le propriétaire du Château qui nous met à disposition son pré pour accueillir le spectacle.(voir le détail en dernière page)

Je vous invite à parcourir cette édition estivale 2023 pour les infos communales et vous souhaite un bon et bel été.

Martine Lagut.



LA FETE DU VILLAGE :

Le comité d'animation de Crépol a organisé la fête du village les 12,13,et 14 mai sur le thème « les épouvantails des années 80 », le public était nombreux malgré le temps incertain.

Le vendredi soir , malgré les averses intermittentes, 28 doublettes ont participé au concours familial de pétanque. Samedi soir, le bal gratuit à la salle des fêtes a été un succès.

La journée de dimanche a débuté par le vide grenier, le marché de l'artisanat et le marché aux fleurs organisés par l'association de parents d'élèves Abricot, suivi par l'apéritif offert par la commune.

Les habitants de Crépol ont apprécié l'exposition photos qui retraçait la vie à Crépol dans les années 80. A partir de 12h30 la délicieuse paella préparée par le restaurant « le Peyrinois » a été servie à la salle des fêtes à plus de 230 personnes, par les bénévoles du Comité d'Animation.

Puis la place aux animations de l'après midi : chansons des années 80 par les Collinotes, Danse Africaine, show de pole dance, de parkour, de VTT et initiation au skate board pour contenter toutes les générations. Rappelons que l'entrée à la fête et les animations étaient gratuites. Puis ce fut le tour du défilé sur le thème des « Années 80 » animé par 2 groupes de musique.

Le tirage de la tombola a clôturé cette belle journée.

Petits et grands ont également profité de la fête foraine.

Merci aux habitants qui se sont investis dans la fête en fabriquant un épouvantail, en participant à la réalisation des magnifiques chars ou en se déguisant pour participer au défilé. Et un grand bravo aux membres et bénévoles du Comité d Animation qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer le village de Crépol et en particulier à la jeune équipe qui est très active.



Les Collinotes



Les Simpsons



ARCADE du Mont Verroux



La soupe aux choux



La roue de la fortune



Agence tous risque



Le Top50



Les restos du Coeur



Démonstration VTT

INFOS COMMUNALES

FERMETURE MAIRIE:

Le secrétariat de mairie sera fermé pendant la période d'été du 7 août au 25 août.

SENS INTERDIT AU VILLAGE :

Depuis la rénovation du parvis de l'église, un sens interdit a été mis en place sur la route de la vieille église en partant de l'église jusqu'à l'intersection de la rue des Douves. Un sens unique de circulation est instauré. La sécurité nous impose de respecter ce nouvel aménagement. Arrêté n° 2023-012 sur la voie communale n° 18 en agglomération de Crépol.

CALENDRIER DES BENNES:

Samedi 16 Septembre 2023 et Samedi 4 Novembre 2023

Sur le site de Valherbasse (face salle polyvalente) de 8h30 à 12h 30 pour dépôts de ferrailles, bois, déchets d'équipements électriques, cartons pliés, meubles démontés. Se munir d'un justificatif de domicile.

Une recyclerie est présente sur le site et récupère tous les objets en bon état : bibelots, vaisselles, jouets, petits meubles, matériaux, outillage.

REGLEMENTATION DES FORAGES:

Tous les nouveaux forages sont interdits (agricoles, industriels, domestiques) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des collines en eaux superficielles et souterraines pendant 3 ans. Voir site <https://sagedauphine-valence.fr/> ou adresse mail : premp@ladrome.fr

BRULAGE DES DECHETS VERTS:

La combustion des végétaux à l'air libre est une activité fortement émettrice de polluants (particules fines) elle contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves. Le non respect de la réglementation expose à une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

(Article 84 du règlement sanitaire départemental)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les :

tontes de pelouse et feuillages au compost, petits et gros branchages peuvent être broyés pour servir de paillis dans le jardin et le potager.

La région Auvergne Rhône Alpes propose 580 déchetteries qui valorisent vos déchets verts.

RAPPEL : MINIBUS France SERVICE :

Ce minibus est en place chaque mardi de 8h30 à 13h30 sous la mairie. Ce service de proximité aide à régler différentes démarches administratives et accueille des personnes de Crépol et des communes voisines. L'accueil est gratuit et sans rendez-vous.

N° EN CAS D'ATTAQUE DE LOUP:

A compter d'Avril les numéros de la Direction Départementale des territoires ont changé .
Le n° du répondeur loup pour signaler une attaque ou une suspicion d'attaque sur un animal domestique est le 04.26.60.81.73

DIVAGATIONS DES CHIENS :

Des cas de divagations de chiens errants ont été signalés en mairie. Face aux dangers qu'ils peuvent causer aux troupeaux domestiques, aux élevages avicoles...les possesseurs de chiens doivent tout mettre en œuvre pour contenir leur animal domestique. Les contrevenants encourent une peine de 1500 € (art R.228-5 1° du code de l'environnement)

INAUGURATION DES JARDINS D'ADRIENNE:

Le 17 mai Madame le maire a coupé le ruban du nouvel ensemble des 3 nouveaux commerces et 10 logements situés derrière l'église en présence de Mme Tenneroni, présidente de VRH, de Mr Hobert, directeur général VRH et des services de l'antenne de Romans ainsi que des nouveaux locataires.

Un apéritif offert par VRH a réuni ensuite tous les participants à la salle de réunion.



CRÉPOL

Le village a ouvert de grands yeux devant les monstres métalliques, qui en deux pas de danse ont redessiné les jardins d'Adrienne. Les conducteurs d'engin manipulent avec maestria ces tonnes de terres caillouteuses qui ont nourri des

Les arbres, les fleurs et les légumes laisseront place à un ensemble de commerces et d'habitations. Photo: rip

génération de Crépolais. Martine Lagut explique le plan d'attaque préétabli, et déjà dans les tuyaux depuis trois ans pour ce terrain de 3325 m².

En premier lieu les lignes électriques devront être enterrées en mai pour le lotissement « Les Flâchettes », en juillet pour la route de la vieille église et sur le chemin de Châteaueux. Travaux qui seront effectués par le Syndicat Départemental des Énergies dans la Drôme (SDED). L'aménagement de la place de l'église suivra et « les Jardins d'Adrienne » laisseront place à un ensemble de 10 logements et un bâtiment de trois commerces.



Les engins attendent, bientôt ils changeront le paysage. Photo: rip



Dimanche 14/07/22

La pose de la première pierre des "Jardins d'Adrienne"

Ce vendredi 9 juillet, en présence d'Annie Paule Tenneroni, présidente de Valence Romans Habitat (VRH), Bernard Hobert, directeur général de VRH, Martine Lagut, maire de Crépol, des différents corps de métiers et de la presse, c'était la pose de la première pierre d'une opération de construction de 10 logements et 3 commerces, baptisée « Les Jardins d'Adrienne ». Ce

dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain. Le projet, dont le programme suit les orientations de la commune, prévoit la réalisation de trois commerces, dont certains existants déjà, mais ont des locaux exigus et obsolètes. Il s'agit d'une boulangerie (95 m²), d'un tabac-presse-snacking (81 m²) et d'une locale pour l'heure toujours libre (96 m²). Le

tout, autour d'un programme de 10 logements locatifs, déclinés en T2 et T3. Ces appartements présenteront la particularité d'être traversants et disposeront ainsi d'une luminosité maximale. Les logements en étage disposeront également de grands balcons. Des jardins privatifs seront alloués aux logements situés en rez-de-chaussée. Des espaces verts agré-

menteront les alentours des bâtiments d'habitation, ainsi que des places de parking attenantes. La fin des travaux est programmée en août 2022. Martine Lagut a déclaré

« que ce projet était à taille humaine, bénéfique pour la prospérité du village et qu'il devrait apporter une nouvelle dynamique pour la commune de Crépol ».



Lors de la pose de la première pierre, ce vendredi, des "Jardins d'Adrienne"



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI :



Les 5 points de collectes de la commune sont aujourd'hui en fonctionnement et

nous observons la dépose récurrente d'objets de toutes sortes de plus en plus régulièrement.



Des sacs de 50 litres maximum sont autorisés dans les containers pour les ordures ménagères.

IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER CES CONSIGNES DE TRI.

AUCUN DÉPÔT N'EST AUTORISÉ PAR TERRE, DES DÉCHETTERIES SONT PRÉVUES POUR CELA.

DES SANCTIONS PEUVENT ET VONT ÊTRE PRISES A L'ENCONTRE DE CES PERSONNES NÉGLIGEANTES.

Des caméras de surveillance vont être installées de façon aléatoire et ainsi des amendes pourront être dressées.

SECHERESSE

Les mesures prises s'échelonnent selon 4 niveaux de gravité :

1.Vigilance : inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction) ;

2.Alerte : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

3.Alerte renforcée : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;

4.Crise : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

NOUVEL ARRETE DU 9 JUIN 2023:

Le présent arrêté est consultable :

- sur le site internet de la préfecture : www.drome.gouv.fr
- sur le site internet Propluvia du ministère de la transition écologique : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Article 1 : L'arrêté inter-préfectoral n° 26-2023-04-14-00008 et n°38-2023-04-14-00005 du 14 avril 2023 portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le bassin versant de la Galaure et de la Drôme des Collines est abrogé.

Article 2 : Situation des différentes zones hydrographiques de gestion du département de la Drôme

Les niveaux de restrictions sont les suivants :

Zones Hydrographiques de Gestion	Ressource	Situation de gestion
Galaure – Drôme des Collines	Cours d'eau et nappe d'accompagnement	Vigilance
	Molasse miocène du Bas Dauphiné	Alerte renforcée

La carte du secteur concerné ainsi que la liste des communes concernées par cette zone hydrographique de gestion sont respectivement celles définies en annexe 2 et en annexe 3 de l'arrêté cadre sécheresse n°26-2023-04-04-00007 et n°38-2023-04-13-00005. Elles sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Drôme : www.drome.gouv.fr

La carte du secteur et la liste des communes concernées sont également reprises en annexe 2 et 3 du présent arrêté.

RAPPEL : PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE:

Certains travaux de très faibles importances inférieures ou égales à 5 m² sont dispensés de toute formalité, **mais ils doivent cependant respecter le règlement d'urbanisme de la commune en vigueur, à savoir le Plan Local d'Urbanisme.(PLU)**, consultable à la mairie ou sur le site <https://crepol.fr> onglet urbanisme.

Travaux nécessitant une Déclaration Préalable:

(cette liste est non exhaustive)

Toute construction dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Une déclaration préalable est exigée si l'aspect extérieur d'un bâtiment est modifié pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Modification de toiture
- Transformer un garage en pièce d'habitation
- Un abri de jardin, un garage
- Piscine
- Clôture (mur, haie....)

Travaux nécessitant un Permis de Construire:

Les constructions nouvelles dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 20 m².

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle.

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher est supérieur à 150 m².

Résumés des conseils municipaux:

Janvier 2023:

- o Signature de la convention pour une servitude de passage de ligne électrique en propriété privée entre la commune et le SDED.
- o Signature avec le CDG 26 de l'avenant n°2 à la convention assistance retraite 2020/2022
- o Modification des statuts de Valence/Romans/agglo

Questions diverses : devis pour travaux : chauffe eau de la salle des fêtes , clocher de l'église.

Février 2023:

Etat des restes à réaliser de l'année 2022 :

- o Dépenses d'investissements : 235 457 €
- o Recettes d'investissements : 140 559 €
- o Vote du compte administratif 2022.
- o Résultat de clôture d'investissement : - 275 780.26 €
- o Résultat de clôture de fonctionnement : +334 055.85 €
- o Résultat final: +58 275. 59 €

- =====
- o Vote du compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le receveur.
 - o ONF , programme 2023.
 - o Signature de la convention pour une servitude de passage de ligne électrique en propriété privée entre la commune de Crépol et ENEDIS.
 - o Signature de la convention avec l'association Santé Haute Herbasse.
 - o Actualisation de l'itinéraire transport de bois ronds sur le département de la Drôme.
 - o Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme.

Questions diverses :

- o Arrivée d'un nouvel agent en renfort du secrétariat de mairie en mars 2023.
- o Réunion de la commission des impôts le 3/ 3 /23.
- o Discussion sur le projet festif estival.
- o Présentation du projet « la Récrépolissonne » dans l'ancienne école.

Avril 2023:

- Vote du budget primitif 2023:

Section de fonctionnement → 498 943 €

Section d'investissement → 901 511 €

Adopté à l'unanimité.

- Vote du taux des taxes:

Le conseil décide maintenir le taux d'imposition des années précédentes

Taxe foncière bâtie : 34,27 % , taxe foncière non bâtie : 52,93 % , taxe d'habitation : 12,52 %

- Devenir de la maison communale, route de la vieille église: le conseil décide de la vente de cette maison par 12 voix pour et 1 contre , après l'exposé de Mme le maire.
- Acquisition par la commune de parcelles situées aux abords du lotissement « Le Flachet » pour un montant de 46 637.50 € et une surface de 2275 m².
- Acquisition par la commune à l'euro symbolique de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Flachet » pour une surface de 3168 m².
- Devis toiture ancienne école. Devis tour de clocher cimetière. Devis chapelle St Roch.
- Travaux voiries 2023.
- DECI : Défense Extérieure contre l'incendie : réunion de démarrage de la commission.
- CDG 26 : signature convention formation professionnelle.

INFOS COMMUNALES +

L'ART ET LA MATIERE A LA CHAPELLE SAINT

ROCH:

Exposition d'une artiste contemporaine a eu lieu du 3 au 18 juin 2023.

Niloufar Basiri est une jeune iranienne qui vit en France depuis 7 ans.

Sa démarche artistique est la suite de ses voyages et déménagements, de la recherche de sa place entre 2 cultures l'Iran et la France.

Elle est heureuse de pouvoir exposer à la chapelle st Roch car elle a été fascinée par le paysage à partir de l'intérieur de la chapelle et a conçu 3 rideaux pour pouvoir admirer la vue et sur lesquels elle a brodé des lignes en courbes colorées et brillantes rappelant les superbes collines du paysage..

Ses 4 tableaux sont le fruit de son imaginaire et de ses souvenirs persans. Elle travaille sur papier millimétré en appliquant des multitudes de points minuscules de couleurs variées en laissant vagabonder son imagination jusqu'à réaliser de superbes édifices et paysages. Elle privilégie la lenteur et l'effort qui font partie de sa nature profonde.



LES ANIMATIONS A LA CHAPELLE SAINT ROCH:

La soirée d'observation des étoiles a été annulée en raison d'une météo défavorable, elle pourrait être reportée en septembre.

La chorale Collinotes espère pouvoir chanter au bar des collines mercredi 21 juin 2023 pour la fête de la musique, les musiciens sont invités.

Un après midi « conte » sera proposé à tous dimanche 10 septembre 2023 à la chapelle.

INFOS AGGLO VALENCE-ROMANS

INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES DE DEPLACEMENT DANS LES COMMUNES DE L'AGGLO:

Action Santé géré par Flavie Bouhet a organisé une réunion à la salle des fêtes de Crépol le 1 er avril pour informer les habitants seniors ou handicapés des diverses possibilités de déplacement dans les communes. Une quarantaine de participants ont répondu à un questionnaire pour évaluer les besoins de mobilité.

Les dispositifs existants :

- Citéa : transport à la demande d'un village à un autre sur l'agglomération Romans/Valence. contact : 04 75 60 06 26

- Citéa : acces + (personnes malvoyantes ayant une carte d'invalidité) déplacement sur l'agglomération d'un point précis à un autre. contact : 04 75 60 06 26

-Sortir + : pour les personnes de + de 75 ans ayant une complémentaire retraite sauf MSA. contact : 09 71 09 09 71 . L'association AS2H propose de soutenir un groupe de travail pour un projet correspondant aux besoins spécifiques de notre territoire.

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE:

Le syndicat mixte Valence/Romans/déplacements lance la location de vélos à assistance électrique : « mon libelo » afin d'encourager les habitants du territoire à tester ce mode de transport dans leurs trajets du quotidien

Renseignements : [www.vrd-mobilités .fr](http://www.vrd-mobilités.fr)

Numéros utiles

- Sapeurs-Pompiers → 18 Samu → 15
- Gendarmerie/Police → 17 St Donat → 04.75.45.11.13
- Hôpital de Romans → 04.75.05.75.05
- Pharmacie de garde → <https://pharmaciedegarde.co> ou la gendarmerie
- Centre antipoison et toxicovigilance Lyon → 04.72.11.69.11
- N° pour les personnes malentendantes → 114
- Urgence sociale (enfants disparus) → 116 000
- Allo enfance en danger → 11

- S.O.S Violences conjugales → 3919
- ALMA Maltraitance des personnes → 3977
- Fourrière animale Tél : 04.75.41.44.61
- Service de dépannage d'urgence Enédis particulier 24h/24 7j/7 Tél : 09.72.67.50.26

Ouverture Mairie : Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.75.45.62.93

➤ **Action Santé Haute Herbasse** : 2 Place des Ecoles - 26350 Crépol

Contact : Mme Flavie BOUHET Coordinatrice santé

Mobile : 06.33.51.09.61 Fixe : 04.75.24.15.17

Email : sante.herbasse@gmail.com

Communauté d'agglomération valence Romans Tél : 04.75.81.30.30

<https://www.valenceromansagglo.fr>

Déchetteries intercommunales : Renseignements au 04.75.81.30.30

▪ **Mours-Saint-Eusèbe** – ZA Rue de Vercors

Du lundi au samedi (sauf le mardi) de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Fermé le jeudi de décembre à février.

▪ **Romans-Sur-Isère** – 12 bis Avenue de la Déportation

Du lundi au samedi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Un peu D'histoire et de patrimoine...

L'église St Etienne de Crépol

Primitivement les paroissiens du village honoraient la petite église de St Etienne située au nord du village vers le cimetière. Trop petite et délabrée ,elle fût détruite en 1897, sauf la tour qui contient encore des fresques du 15è siècle et que le marquis de Marcieu de l'époque souhaita préserver en allouant à la commune le budget nécessaire à sa conservation.



Les habitants de Crépol espéraient depuis plusieurs années la construction d'une nouvelle église mais différents soucis, travaux, charges financières ont retardé ce projet. La population de Crépol s'élevait alors à 718 âmes.

Lors de la délibération du conseil municipal du 15 août 1876, la décision est prise à l'unanimité de construire une nouvelle église au plus tôt. Et c'est sous le mandat du maire Pierre Collonges que le projet de l'église va réellement se concrétiser et, en 1^{er} lieu par le choix d'un architecte Monsieur Rey de Valence ainsi que Mr Bossan qui a érigé la cathédrale de Fourvière.

CREPOL
1896

Les terrains prévus en amont du village sont acquis de 5 propriétaires : familles Lattier, Chenevier, Dochier, Valin, Escoffier. A défaut d'aide importante de l'état et du Crédit foncier, l'achat des terrains est couvert dans sa quasi-totalité par une souscription volontaire : 68 familles de Crépol vont réunir une somme de 3000 francs. Le ministre n'accorde qu'une subvention de 8000 francs, le conseil s'engage à combler le déficit.



C'est au début de 1887 que démarrent les travaux, s'ouvre alors pour le village une ère d'animation extraordinaire qui va durer un peu plus de 2 ans. Tout de suite après le creusement des fondations, creusement très profond pour atteindre un sous sol stable, les chars à bœufs, lourdement chargés commencent à apporter moellons (*Pierre à bâtir, taillée* , chaux, sable, briques choisies, tuiles plates de st Vallier et pierres de st Donat dans les bruits, nuages de poussière, cris des ouvriers de l'aube jusqu'à la nuit. C'est un rythme trépidant que vécurent les habitants de Crépol pendant 2 ans.

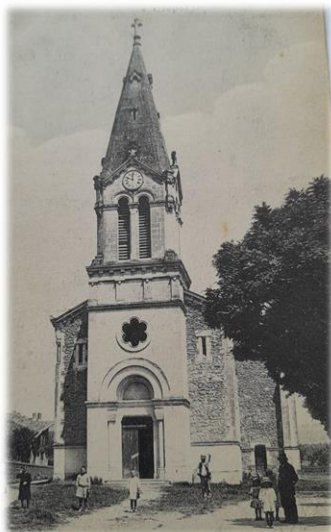
Des coupes de bois de la forêt de Bourdogne ont été souvent nécessaires pour apporter le complément financier. De nombreux habitants du village ont travaillé à ce grand ouvrage qui procura du pain à de nombreux ouvriers.

La cloche porte une inscription en vers :
*« On m'appelle Joséphine, A Crépol on me destine,
 De la vie je dois le bienfait, A monsieur Joseph Charpene »*

suivent les noms du parrain : Constantin Izerable, maire ; de la marraine : Joséphine Avignon, son épouse ; puis celui du curé Vallier. La fonderie est celle des frères Paccard à Annecy le vieux.

Les vitraux, plus récents , proviennent de l'atelier Thomas , maîtres verriers à Valence.

L'église renferme une jolie vierge en bois doré provenant sans doute du mobilier de la 1^{ère} église et un très beau retable du 16^{ème} siècle, ce retable, restauré et classé serait dû à la générosité de la famille de Marcieu, toujours bienfaitrice de l'église de Crépol.



La Compagnie
Patrice Péricard
 présente

LES ANNÉES 80

Spectacle musical en live

15 artistes sur scène avec musiciens, chanteurs, chanteuses
 140 extraits de chansons françaises, une multitude de costumes avec une mise en scène qui vous fera revivre les meilleurs succès des années 80.

CREPOL

AU CHATEAU

Samedi 8 juillet 2023 à 21h

Les soirées de l'été **Prix: 10€**

Spectacle de variété en plein air, d'une durée de 2 heures, 15 artistes sur scène, musiciens, chanteuses et chanteurs, 140 extraits de chansons françaises, une multitude de costumes avec une mise en scène qui vous fera revivre les meilleurs succès des années 80!

Samedi 8 juillet 2023 à 21h,
 devant le Château de Crépol,
 tarif 10 euros.

Conseils pratiques:

- Billets sur place – Pas de réservation
- Il est prudent d'apporter sa chaise
- Soirée reportée en cas de mauvais temps, Information sur la page Facebook : Compagnie Patrice Pericard
- Parking à proximité

Buffet / Buvette gérés par le Comité d'Animation de Crépol

